



# Commune d'Avry

## Procès-verbal no 26 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi 14 avril 2016 à 20.00 heures  
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

---

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : Mme Myriam Guillet  
M. Laurent Dessibourg  
M. Thierry Caron

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes pour cette assemblée de printemps 2015, assemblée qui marque aussi la fin d'une époque.

En effet, il s'agit de la dernière assemblée de la commune d'Avry puisque notre commune a choisi de mettre sur pied un Conseil général.

M. Piller s'exprime en ces termes : « Il faut évoluer, c'est la loi de la vie disait un chanteur célèbre. Nos villes et nos villages changent et nous devons nous adapter. Nous sommes 1800 habitants, les dossiers deviennent de plus en plus complexes non seulement à cause de l'accroissement de la population mais surtout à cause des changements de mode de vie. Si l'accroissement de la population influence l'aménagement du territoire, notamment en demandant aux communes de densifier les zones à bâtir, la nouvelle Loi sur l'aménagement nous impose de ne construire que si les transports en commun sont à disposition, ces deux aspects aménagement et transports étant intimement liés. Car aujourd'hui, nous pouvons vivre à Avry, Rosé ou Corjolens et travailler à Berne, Lausanne, Genève ou Zürich.

Donc les transports ont évolué pour faire face à cette demande, mais aussi la prise en charge des élèves dans le cadre de l'extrascolaire, des structures qui n'existaient pas il y a dix ans. L'accompagnement des personnes âgées aussi est différent, je pense aux repas à domicile et aux homes. Je citerais encore le social dont nous allons parler ce soir et qui doit s'adapter au changement de notre société.

Tout devient de plus en plus complexe et, pour relever ces défis, les communes doivent se donner la main ce qu'elles font dans le cadre d'ententes ou d'association. On ne traite plus les eaux usées comme on le faisait il y a 40 ans.

Tout ceci pour vous dire que le travail du Conseil communal est devenu plus complexe, et que le Conseil général doit permettre une meilleure stabilité dans la gestion de la commune, un meilleur suivi des dossiers puisque les mêmes personnes chaque fois se retrouveront pour prendre des décisions.

Et vous, les conseillères et conseillers, devrez jouer le rôle de relais entre la population et le Conseil communal. Je suis persuadé que cette nouvelle structure fonctionnera bien comme elle fonctionne dans de plus en plus de communes aujourd'hui.

Avec la fin de cette législature, nous bouclons aussi les comptes de 2015. Et j'adresse un grand merci à l'administration qui a dû travailler dur pour que tout soit terminé avant la date du changement des autorités. »

Cela dit, la partie administrative peut débuter. Conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes, cette assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 57 d'avril 2016)
- par une publication dans la feuille officielle N°12 du 24 mars 2016
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

La commune d'Avry compte à ce jour 1335 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit un nombre stable.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois, Conseiller national

M. Philippe Cerf

Mme Marie-Thérèse CottingM

M. Gilbert de Chambrier

M. Philippe Galley

Mme Marie-Hélène Mabellini

M. Martin Nussbaumer

M. Danièle Pugin

Mme Cécile Sciboz

M. Narcisse Sciboz

M. Raphaël Sciboz

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

- Mme Myriam Guillet
- M. Laurent Dessibourg
- M. Thierry Caron

#### **Tractanda :**

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015**  
(Celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ainsi que sur le site Internet de la commune).
2. **Comptes 2015**
  - 2.1. Présentation générale des comptes communaux
    - comptes de fonctionnement
    - comptes des investissements
  - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2015
  - 2.3. Approbation des comptes 2015, vote

3. **Crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly**
    - 3.1 Rapport de la commission financière
    - 3.2 Vote
  4. **Reprise au domaine public de la Rue Marie-Favre**
    - 4.1 Rapport de la commission financière
    - 4.2 Vote
  5. **Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 et approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017**

(Ils ne seront pas lus, ils sont à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site)

    - 5.1 Rapport de la commission financière
    - 5.2 Vote
      - 5.2.1 Dissolution du service social de Sarine Ouest
      - 5.2.2 Approbation des nouveaux statuts de ARCOS
  6. **Divers**
- 

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015**

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 57 de ce mois et figure sur notre site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2015 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 49 citoyens présents à ce moment de l'assemblée, avec les remerciements d'usage à Mme Maillard pour sa rédaction.

**2. Comptes 2014**

**2.1 Présentation générale des comptes communaux**

- **comptes de fonctionnement**

M. Moret informe que les comptes de fonctionnement 2014 bouclent avec un déficit de CHF 170.02, sur la base d'un total de revenus de CHF10'665'092.29 et de charges de CHF10'665'262.31 alors que le budget prévoyait un bénéfice d'environ CHF 110'000.--.

Les tableaux suivants sont commentés :



## Amortissements obligatoires 2015

1400.04	Constr. Bât. Serv. Voirie et feu	8'610.00
1410.00	Réaménagement place école et carrefour Château	7'895.00
1410.00	Aménag. Imp. des Agges	25'640.00
1410.02	Travaux épuration du secteur la Praly	43'040.00
1410.02	Mise en séparatif du centre du village	8'620.00
1430.03	Ecole et halle de gym	10'000.00
1430.04	Trans. Maison de commune	24'000.00
1430.16	Achat imm. Et terrain	15'000.00
1430.16	Achat terrain amén. Futur places parc	16'000.00
<b>Total</b>	<b>débit cpte 940.330.0</b>	<b>158'805.00</b>



## Amortissements par prélèvement sur les réserves constituées 2015

1430.03	Réserve Abris PC	292'500.00
<b>Total</b>	<b>débit cpte 990.332.01</b>	<b>292'500.00</b>





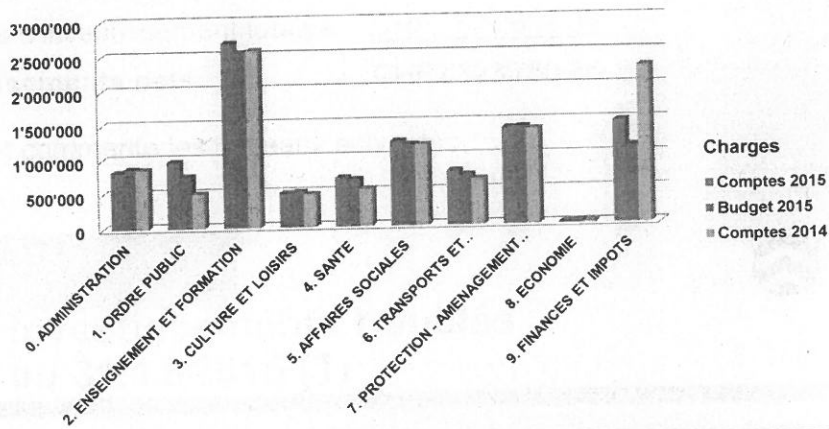
## Récapitulation fonctionnement 2015

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. ADMINISTRATION	827'672	90'066	873'758	82'000	863'547	110'332
1. ORDRE PUBLIC	971'187	906'329	758'972	669'245	504'839	445'034
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'697'711	42'174	2'557'007	32'950	2'581'998	46'201
3. CULTURE ET LOISIRS	499'152	182'512	512'994	167'600	476'915	170'027
4. SANTE	708'746	25'585	685'412	15'000	544'638	7'857
5. AFFAIRES SOCIALES	1'236'834	179'744	1'188'403	152'590	1'178'674	140'737
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	792'983	226'317	728'241	187'300	669'581	197'620
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'415'248	1'011'754	1'425'178	1'030'965	1'387'586	937'280
8. ECONOMIE	21'230	163	29'232	336	22'940	165
9. FINANCES ET IMPOTS	1'494'498	8'000'449	1'131'776	7'662'725	2'294'734	8'642'444
<b>Total</b>	<b>10'665'262</b>	<b>10'665'092</b>	<b>9'890'973</b>	<b>10'000'711</b>	<b>10'525'451</b>	<b>10'697'898</b>

11



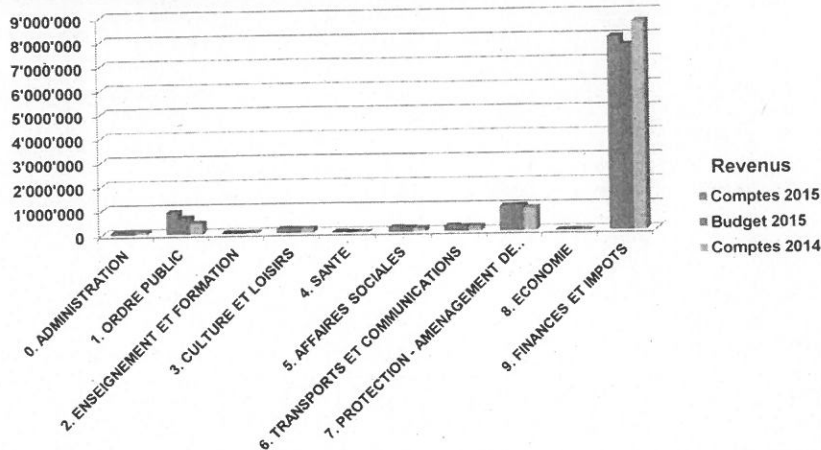
## Charges



12



## Recettes



### • Comptes des investissements

Quant aux comptes des investissements, ils se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement totales CHF2'850'612.90

Recettes d'investissement totales CHF 526'862.05

**Investissements nets** CHF2'323'750.85

M. Moret commente les tableaux suivants :



## Investissements bouclés au 31.12.2015 (1)

	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2015	Solde
290.503.12	Nouveau bâtiment scolaire, construction	14.12.2011	10'656'506.00	7'644'996.55	2'384'255.85	627'253.60
330.501.01	Aménagement chemin Imp. des Agges	11.10.2007	305'000.00	351'026.80	-	-46'026.80
620.502.03	Aménagement secteur Scheiry	27.05.2010	170'000.00	243'783.60	-	-73'783.60
620.502.10	Réaménag. place école + carrefour Fontanettes (B)	11.10.2012	209'304.00	198'172.25	6'198.55	4'933.20
700.501.08	Renouv. conduite adduct. eau Schery	11.10.2007	175'000.00	194'384.10	-	-19'384.10
700.502.06	Adduction d'eau Impasse des Agges	11.10.2007	56'000.00	21'271.75	-	34'728.25
700.610.00	Taxes de raccordement serv. des eaux			-17'603.01	-27'222.03	44'825.04



## Investissements bouclés au 31.12.2015 (2)

	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2015	Solde
700.611.00	Participations de tiers			-	-34'065.85	34'065.85
700.661.00	Subventions ECAB – service des eaux			-	-71'852.65	71'852.65
710.501.07	Assainissement du secteur de la Praly	06.12.2006	1'146'000.00	1'462'923.60	59'599.55	-376'523.15
710.501.10	Mise en séparatif du centre du village	11.10.2012	334'152.00	251'624.15	-	82'527.85
710.610.00	Taxes de raccordement/épuration			-59'633.70	-69'916.32	129'550.02
790.501.04	Révision et harmonisation PAL	14.12.2005	85'000.00	185'857.55	40'148.80	-141'006.35
942.503.08	Bâtiment 78, rénovation et agrandissement	17.12.2014	110'000.00	-	98'691.25	11'308.75

16



## Investissements en cours au 31.12.2015 (1)

	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2015	Solde
	Part. achat véhicule, mat., équipement SP (V)	17.12.2014	159'195.00	-	28'383.30	130'811.70
	Achat véhicule, mat., équipement SP CSPi M.A.N (V)	17.12.2014	756'780.00	-	85'005.50	671'774.50
	Participation ECAB	17.12.2014	-279'195.00	-	-	-279'195.00
	Participation des communes	17.12.2014	-477'585.00	-	-85'005.50	-392'579.50
	Subventions nouveau bâtiment scolaire	14.12.2011	-600'000.00	-180'000.00	-205'117.30	-214'882.70
	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	29.05.2013	2'650'000.00	163'562.10	24'810.75	2'461'627.15
	Trottoir route du Covy	22.05.2014	105'000.00	494.05	105'917.90	-1'411.95
	Eclairage public (V)	17.12.2014	342'000.00	-	-	342'000.00
	Liaison piétonne Imp. Agges / Imp. Bois (V)	30.10.2002	46'100.00	86'333.60	4'865.40	-45'099.00
	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST(V)	22.02.2001	439'000.00	63'108.35	-	375'891.65

17



## Investissements en cours au 31.12.2015 (2)

Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant	Utilisé en 2015	Solde
Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	22.02.2001	270'000.00	-	-	270'000.00
Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	06.12.2006	400'000.00	578'596.90	-	-178'596.90
Aménagement des zones 30 km/h (V)	22.05.2014	250'000.00	16'335.00	1'499.55	232'165.45
Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	04.12.2008	82'000.00	11'134.90	-	70'865.10
Participation tiers aménagements routiers Z.I. (V) (lié à 620.502.01)	22.02.2001	-233'000.00	-	-33'682.40	-199'317.60
Subvention Agglo (lié à 620.502.00, versement unique)			-28'500.00	-	28'500.00
Pose conduite d'eau Otierdo (V)	11.10.2007	135'000.00	59'453.60	350.00	75'196.40
Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	18.12.2013	625'000.00	22'503.05	10'886.50	591'610.45
Assainissement carrefour ZI Ouest (Valtraloc s. garages) (V)	22.05.2014	437'400.00	-	-	437'400.00
Nouvelle centrale de chauffe bât. adm. et scol. (V)	29.05.2013	964'980.00	2'594.15	-	962'385.85

Seul un investissement a été reporté, CHF 102'000.-- voté le 11 octobre 2007 pour l'aménagement du Chemin du Grand Clos Nord.

A fin 2015, la situation financière de notre commune se présente comme suit :



## Situation financière au 31.12.2015

AVOIRS		DETTES	
Caisse principale	1'290.55	Créanciers	270'378.68
Caisse du Centre de loisirs	0.00	CC paroisse Matran/Avry/Rosé	18'992.00
Caisse AES	0.00	Recette de l'état	165'040.70
CCP	593'150.72	Emprunt BCF 30 01 213.713-03	0.00
CC BCF	1'357'424.80	Emprunt BCF 30 01 374.345-04	585'000.00
Banque Raiffeisen No 150881.38 CE (soc)	13.60	Emprunt BCF 30 01 374.343-00	645'000.00
Banque Raiffeisen CE soc	200.00	Emprunt BCF 30 01 391.743-05	1'000'000.00
Fds Abris PC	0.00	Emprunt BCF 30 01 391.744-02	1'000'000.00
Fds col. Vacances	5'875.45	Emprunt BCF 30 01 391.745-00	1'000'000.00
Compte de construction école	7'362.30	Emprunt BCF 30 01 391-746-07	800'000.00
<b>Total des liquidités</b>	<b>1'965'317.42</b>	Emprunt BCF école	9'215'000.00
		<b>Total des dettes</b>	<b>14'699'411.38</b>

**Dettes nettes -12'734'093.96**

La parole est transmise à la commission financière :

### 2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2015

La parole est transmise à M. Macherel, Président de la commission financière, qui donne lecture de leur rapport :



« La société de révision « Fiduciaire Revicor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2015 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, celui-ci ayant été publié dans « Avryzoom ». Il confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2015 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

D'autre part, elle mentionne la bonne tenue de la comptabilité et la maîtrise des processus internes.

De son côté, la commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2015 comme suit:

Les comptes dégagent une très légère perte de 170.-- francs. Le budget prévoyait un bénéfice de quelque 109'000 francs. Cet écart s'explique principalement par une correction négative de la prévision d'impôts à encaisser sur les années antérieures. Durant plusieurs exercices, nous avons comptabilisé des écarts positifs. Depuis 2013, l'estimation se base sur les données du canton. Pour notre commune, cette prévision trop optimiste a dû être adaptée par rapport à l'encaissement effectif. Pour 2015, cette correction pénalise les comptes d'un montant de 268'000 francs.

Une réduction des charges dans divers domaines ont permis d'atténuer l'effet négatif de cette correction.

Pour le futur, les données fournies par le canton, en particulier les taux de croissance, seront analysées d'une façon critique et éventuellement adaptées à la réalité de notre commune.

Concernant les investissements, nous constatons que plusieurs projets votés il y a 10 ans ou plus ne sont pas terminés. Ces retards provenant en majorité d'oppositions diverses, entraînent des coûts supplémentaires. En cas d'écarts trop importants, le Conseil communal vous demande un crédit supplémentaire ; un cas est soumis à votre approbation ce soir.

Concernant la situation financière de notre commune, nous confirmons le message qui vous a été transmis lors de la clôture des comptes 2014 et lors de la présentation du budget 2016. En effet, en 2014 et 2015, nous avons investi un montant de près de 8,5 millions de francs. La dette contractée envers les banques s'élève à 14,2 millions de francs en fin 2015.

Les investissements votés et encore ouverts se montent à environ 6 millions. Si ceux-ci sont réalisés dans les deux ans à venir, la dette s'élèvera à presque 20 millions de francs.

Cet endettement correspond au plan financier que le Conseil communal vous a présenté. Comme la commission financière vous le relatait en décembre 2015, l'équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. Déjà en 2016, même avec les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation d'impôts, le résultat budgété est négatif. Pour respecter la limite de déficit de 5 % fixée par la loi, les autorités communales devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs.

Les taux d'intérêt actuels très bas favorisent les comptes de la commune. Si une augmentation avait lieu, nous devrions certainement augmenter à nouveau notre coefficient d'impôts.

Pour une période de 2 à 3 ans, la commission financière est d'avis d'être très restrictif dans les projets d'investissement. La priorité devrait être portée sur le remboursement d'une partie des dettes et réduire ainsi le risque d'un déséquilibre financier.

En conclusion, notre commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2015.

Avry, le 14 avril 2016

Au nom de la commission financière  
Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

### **2.3 Approbation des comptes 2015, vote**

La parole n'étant pas demandée, M. Piller soumet les comptes 2015 au vote en rappelant que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité des 42 personnes présentes.

### **3. Crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly**

M. Clément se réfère aux détails parus dans Avryzoom et rappelle qu'un crédit d'investissement de CHF 1'146'000.- pour l'assainissement de la Praly avait été voté par l'Assemblée communale en 2006. Un montant de CHF 79'303.- provenant de l'investissement de CHF 175'000.- voté en 2007 pour le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau de Cheiry a été comptabilisé avec cet objet.

Ces travaux ont débuté en 2009 et ont dû être interrompus en raison d'une longue procédure de recours au Tribunal cantonal. Les travaux ont pu reprendre en 2013 et c'est durant cette année que le dépassement a été annoncé au Conseil communal et à la commission financière.

Simultanément à ces travaux, le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau de Cheiry qui recouvre également le secteur de la Praly a été réalisé, ainsi que le lotissement « Bourqui ». Ces travaux ont permis la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable et d'une borne hydrante.

Ce chantier a provoqué un dépassement de crédit de CHF 358'010.20 en raison de la spécificité des travaux, de la voie d'accès, de la proximité de la ligne CFF et des exigences de sécurité de ces derniers, de la réalisation de tubes sous la voie avec, en parallèle, le renouvellement de la conduite vers Cheiry.

M. Clément commente le tableau concernant le financement :



### 3. Crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly

#### Récapitulation

Coût global du projet	1'504'010.20
Crédit voté le 06.12.2006	1'146'000.00
Crédit complémentaire demandé	358'010.20
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	7'160.20
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	14'320.40
Frais annuels à partir de 2016	21'480.60

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 358'010.20, financé par un emprunt bancaire.

Il est à relever que l'ensemble de l'investissement a été payé. Aussi, afin de bénéficier d'une autorisation de financement permettant de récupérer des liquidités auprès de notre banque, une demande de crédit complémentaire de CHF 358'010.20 est soumise à l'Assemblée.

#### 3.1 Rapport de la commission financière

M. Page, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission :

« Comme mentionné dans notre commentaire, il s'agit d'un projet voté il y a 10 ans. Suite à divers recours, les travaux ont pu être entrepris seulement en 2013. Cette situation, relativement fréquente dans notre commune, a entraîné des coûts supplémentaires.

Afin de bénéficier de l'autorisation de financement, le Conseil communal vous demande d'accepter un crédit supplémentaire. Il est important de mentionner que l'investissement est terminé et a déjà été entièrement payé.

La commission financière soutient cette demande de rallongement de crédit de quelque 358'000 francs et vous demande de l'approuver.

Avry, le 14 avril 2016

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

M. Gilbert de Chambrier, qui est retenu par d'autres obligations, a transmis son point de vue par courriel. M. Piller en donne lecture :

« L'assainissement du secteur de la Praly est financé par la « protection des eaux » et éventuellement l' « Approvisionnement en eau »

Le 31 mars 2011 sur proposition du conseil communal l'Assemblée communale a accepté les règlements suivants :

- Règlement de la commune d'Avry relatif à la distribution de l'eau potable (art. 24)



- Règlement de la commune d'Avry relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (art. 24)

Ces règlements prévoient une comptabilité séparée pour leurs domaines respectifs. Le bilan 2016 montre des réserves importantes pour chacun de ces domaines :

- 2800.01 - Réserve du service des eaux : 629'251.32 CHF
- 2800.02 - Réserve protection des eaux épuration : 487'449.85 CHF

De plus le budget 2016 prévoit une augmentation de 130'118 CHF de la Réserve de protection des eaux.

Dans de telles conditions, ma proposition est d'utiliser les réserves de ces comptes plutôt que de faire des emprunts à la banque qui les pénaliseraient d'intérêts inutiles. Le but des réserves étant aussi le financement des investissements.

Si la commune a des problèmes de liquidités une solution n'étant pas au détriment des comptes indépendants doit être trouvée pour les résoudre. »

M. Moret informe que les réserves dont parle M. de Chambrier sont des réserves comptables, mais elles ne permettent pas de bénéficier de liquidités. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de rester sur sa position et de demander à l'Assemblée ce crédit complémentaire.

### **3.2 Vote**

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, le crédit complémentaire pour l'assainissement du secteur de la Praly est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 49 personnes présentes.

### **4. Reprise au domaine public de la Rue Marie-Favre**

Il est demandé aux propriétaires concernés de se récuser.

Mme Dévaud rappelle que plusieurs routes de quartier sont reprises au domaine public depuis 2014. Il n'y a pas d'obligation légale de reprendre les routes au domaine public communal. Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation. Le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir. La commune souhaite reprendre l'infrastructure (route et collecteurs d'eaux) au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme

Le tableau ci-après est expliqué :



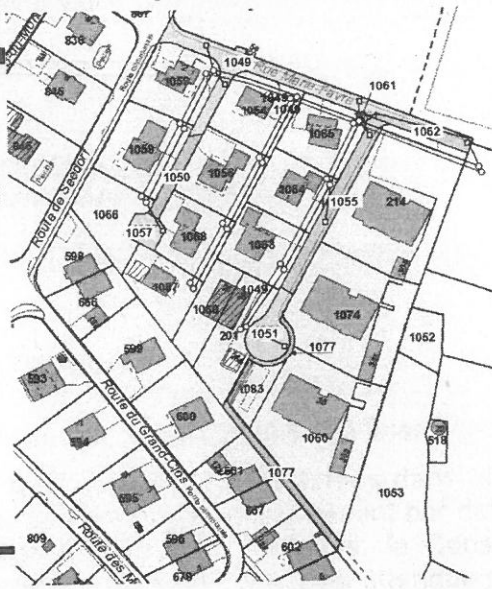


## 4. Reprise au domaine public de la Rue Marie-Favre

Surfaces reprises au domaine public (2'060 m<sup>2</sup>)

Chemin revêtu non repris au domaine public. Celui-ci fera l'objet d'une servitude en faveur de la commune inscrite au RF.

Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées



Ces installations ont été construites en 2001 aux frais des propriétaires. La conformité des travaux a été vérifiée en 2015 par le service technique et un curage des collecteurs accompagné d'un contrôle vidéo a été effectué en 2012. La commune reprend cet objet pour CHF 0.-. Une convention de reprise au domaine public a déjà été signée avec les propriétaires. La commune prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

### 4.1 Rapport de la commission financière

M. Favre, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière :

«La commission financière a pris acte que la commune a procédé aux contrôles relatifs à l'état du revêtement des routes et aux canalisations.

La commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 14 avril 2016 Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

### 4.2 Vote

Au vote, la reprise au domaine public de la Rue Marie Favre est approuvée à l'unanimité des 48 personnes présentes.

## 5. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine Ouest au 31.12.2016 et approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017

M. Clément donne quelques précisions complémentaires aux explications transmises dans Avryzoom.

Le but est d'unifier les statuts juridiques des deux services afin de réunir les compétences et de créer des synergies. Actuellement, notre commune étant la commune siège, elle est

l'employeur et gère le personnel et les salaires, alors que l'engagement, le licenciement sont de la responsabilité du Comité directeur.

Les locaux des deux services sont à la route de Rosé depuis 2013, les assemblées et comités sont composés à raison de 90% des mêmes délégués. Une meilleure synergie est souhaitée avec une polyvalence du personnel, pour la téléphonie, les infrastructures en général et les tâches.

Il n'y aura pas d'influence sur les dépenses liées si ce n'est une réduction des coûts de fonctionnement des comités et assemblées.

Il est prévu qu'Arcos puisse être ouvert, dans le futur, à d'autres services au sein de Sarine Ouest.

## **5.1 Rapport de la commission financière**

M. von der Weid donne lecture du rapport de la commission financière :

« Il s'agit d'un regroupement de deux associations existantes dans un but d'optimisation de l'efficacité. Les deux organisations sont financées actuellement par des charges liées. Aucun chiffre ne figure dans le message d'Avryzoom. Toutefois, le Conseil communal nous a assuré qu'aucune incidence financière supplémentaire n'est attendue pour notre commune.

Nous vous recommandons dès lors d'approuver la demande faite par le Conseil communal.

Avry, le 14 avril 2016

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

M. Peter Mosimann soutient cette approche et demande si les services de l'Etat devront se prononcer.

M. Clément informe que les projets de statuts ont été soumis au service des communes, au service de la Justice ainsi qu'au service de l'aide sociale. Si toutes les communes signent, le Conseil d'Etat devra encore se prononcer en ratifiant les statuts.

### **5.1.1 Dissolution du service social de Sarine Ouest**

La parole n'étant plus demandée, la dissolution du service social de Sarine Ouest est soumise au vote et approuvé à l'unanimité des 49 personnes présentes.

### **5.1.2 Approbation des nouveaux statuts de ARCOS**

Les nouveaux statuts de ARCOS sont ensuite soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 49 personnes présentes.

## **7. Divers**

M. Daniel Schafer transmet des informations concernant la nouvelle école et le projet de la halle de sport :

Un crédit d'investissement de CHF 2'650'000.- pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante a été voté par l'Assemblée communale le 29 mai 2013. Lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2014, un crédit d'investissement supplémentaire avait publié dans le message d'Avryzoom. Ce point de l'ordre du jour avait finalement été retiré.

Actuellement, le Conseil communal est d'avis de proposer au Conseil général des adaptations au projet permettant de limiter l'investissement afin de ne pas préteriter un projet mieux adapté dans quelques années. Un nouveau projet est à l'étude. L'idée principale est de ne pas réaliser d'agrandissement de la halle, de procéder à des rénovations des

installations sanitaires et de réaliser une petite buvette. Une passerelle permettrait d'atteindre directement la galerie depuis les vestiaires. Des gradins seraient installés sur la galerie existante et une nouvelle porte sur l'extérieur serait construite à l'ouest de la galerie afin de rejoindre la nouvelle école directement.

Avant de soumettre un nouveau crédit au Conseil général, un devis détaillé sur la base d'appel d'offres sera demandé avec différentes options.

M. Piller communique que le 11 mai 2016, M. le Préfet assermentera les membres du Conseil général à 19h30 et que la constitution du Conseil général s'effectuera à la suite.

Concernant la facturation des halles de sport, M. Terradillos informe qu'en raison d'une motion déposée par M. Stritt, le Conseil communal a décidé de sursoir sa décision de facturer les locations des halles de sport aux sociétés locales ainsi que les mesures quant aux subventions qui en découlaient.

En effet, les nombreuses questions soulevées par ladite décision montrent que cette décision a été mal comprise et qu'elle nécessite donc une nouvelle analyse. Par conséquent, le Conseil communal reprendra cette question dans la prochaine législature et soumettra ce sujet au Conseil général.

M. José Sciboz, qui est déjà intervenu au sujet du gendarme couché à la route de Fribourg qui pose problème, souhaite des informations à ce sujet. Il est répondu que cette route sera couverte d'un revêtement phono-absorbant et que dans le cadre de ce travail, le gendarme couché sera enlevé. M. Sapin relève qu'il était également intervenu sur le sujet.

M. Vonlanthen demande où on en est avec la réalisation du passage piéton sur la route cantonale pour desservir le nouveau quartier sous Cheiry. Mme Dévaud informe que le dossier a été déposé au SPC et que nous attendons leur retour. Nous ne maîtrisons pas le temps que le SPC aura besoin pour régler ce dossier. Concernant le dossier des zones 30 km/h, les oppositions ont été traitées, nous avons accepté de revoir une sortie et de déplacer un totem qui gênait la sortie sur une route. Le dossier a été envoyé à la DAEC.

En cette fin de législature, M. Macherel tient à remercier l'Assemblée pour l'écoute dont elle a fait preuve face aux recommandations de la commission financière ainsi que les membres du Conseil communal et ses collègues de la commission financière pour la bonne collaboration qui a régné.

M. Piller reprend la parole et transmet le message suivant : « Nous sommes arrivés au terme de l'assemblée et donc par conséquent au terme de la législature. Demain soir, l'équipe actuelle va s'effacer, samedi tous les conseillers seront assermentés et lundi prochain la nouvelle équipe se mettra en place.

J'aimerais donc ce soir adresser mes remerciements à mes collègues pour leur engagement durant ces 5 dernières années, et un merci tout particulier pour deux collègues qui nous quittent aujourd'hui :

Pauline de Chambrier, qui est la plus ancienne au niveau des années de services puisqu'elle est entrée au Conseil communal il y a près de 15 ans. Tout d'abord en charge du social, elle a pris ensuite la responsabilité de la culture des sports puis de l'enseignement et de la formation. Pauline, ton nom est lié à la BRA que tu feras déménager, à la mise en place d'activités culturelles comme le concert des Rois, ou au sentier botanique. Merci pour toutes ces années d'engagement au service de la communauté.

Carlos Terradillos est entré au Conseil en 2004 lors du remplacement de toutes les autorités communales. D'abord en charge du social, puis des écoles, dicastères qu'il a même menés en parallèle durant plusieurs années. On te retrouvera aussi à la culture et aux sports.



Toujours à l'écoute de la population, Carlos a mis sur pied l'accueil extrascolaire, besoin qui a émergé il y a dix ans. Ton nom restera lié aussi au projet d'école aujourd'hui concrétisé. Merci Carlos pour toutes ces années d'engagement au service de la communauté. »

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie les membres de cette dernière Assemblée communale pour leur participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Benoît Piller

L'Administratrice

Nicole Maillard

